



République Française

COMPTE RENDU

Conseil municipal du Vendredi 18 décembre 2020

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Le dix-huit décembre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

Absents : Yoann GALHAC (pouvoir à Mme PORCHEZ), Nathalie SOULAGES (pouvoir à M. PREVOST)

Secrétaire : Aude FRIED

M. le Maire informe que l'ordre du jour est amendé de 4 points supplémentaires :

- marché de reprographie 2021
- signature d'un contrat pour une solution dématérialisée de gestion des documents
- deux demandes de subvention pour l'opération aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 27 novembre 2020

II. Administration générale

1) Plan de sauvegarde : choix du bureau d'études

Il s'agissait ici de délibérer sur le choix d'un bureau d'études pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Deux devis ont été reçus suite à la consultation : RISCRISSES 5 868 € H.T (7 041 € TTC) et MAYANE 7 500 € H.T (9 000 € TTC). Il est proposé de retenir RISCRISSES pour cette mission

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix du bureau d'études RISCRISSES pour un montant de 5 868 € H.T (7 041 € TTC)

2) Longueur voirie communale entrant dans le calcul de la DGF

Il s'agissait ici de délibérer sur la mise à jour de la longueur de la voirie communale qui est un des critères retenus pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La délibération de décembre 2019 constatait une voirie communale de 7 740 mètres linéaires auxquels viennent s'ajouter la voirie des lotissements Le Clos de la Grave, Les Oliviers et une partie de la parcelle cadastrée B 1834 pour une longueur de 191 mètres linéaires. La nouvelle longueur de voirie communale est donc de 7931 ml.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, précise que la nouvelle longueur de voirie communale est de 7 931 mètres linéaires et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

3) Mise à disposition temporaire d'un véhicule de service

Il s'agissait ici de délibérer sur la mise à disposition temporaire d'un véhicule de service, uniquement pour les trajets domicile-travail, à un agent qui connaît des difficultés financières pour faire réparer son véhicule personnel.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (Mme Ghibaudo) et 18 voix pour, approuve la mise à disposition temporaire d'un véhicule de service à un agent uniquement pour les trajets domicile-travail et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4) CCVH : marché de reprographie 2021 service informatique mutualisé

Cette délibération vient en complément de celles prises lors de la séance du 27 novembre et concerne les modalités sur la procédure de passation d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans pour le renouvellement du parc de reprographie et services associés pour l'ensemble des communes membres du groupement de commande.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la procédure de passation d'un accord-cadre à bons de commande de 4 ans pour le renouvellement du parc de reprographie et services associés.

5) Contrat Zeendoc pour la gestion dématérialisée des documents

Il s'agissait ici de délibérer sur une solution dématérialisée des documents et après mise en concurrence, de retenir la société FMB avec la proposition Zeendoc de 1 402.60 € HT par trimestre sur une durée de 5 ans.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature d'un contrat avec la société FMB pour une gestion dématérialisée des documents pour un montant de 1402.60 € HT par trimestre sur une durée de 5 ans et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

III. Finances

1) Décision modificative n°1

Il s'agissait ici de délibérer sur un virement de crédits de 10 000 euros à l'intérieur de la section de fonctionnement du chapitre 011 (dépenses à caractère général) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1.

2) Sinistre barrière Rue Jules Ferry : facture de la remise en état

La présente délibération porte sur la facturation de remise en état de barrières endommagées, Rue Jules Ferry, par un véhicule de livraison et dont le montant des travaux est inférieur à la franchise de l'assurance du transporteur.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la facturation des frais de remise en état des barrières situées Rue Jules Ferry à l'entreprise de transport ayant endommagé le mobilier urbain.

3) Prime Covid-19

Il s'agissait ici de délibérer sur l'attribution de la prime Covid-19 pour remercier le travail des agents pendant les périodes de

confinement de l'année 2020. Le montant minimum de la prime est de 100 € et le montant maximum est de 400 €.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (Mme Ghibaudo) et 18 voix pour, approuve le versement d'une prime Covid-19 aux agents communaux et autorise le maire à définir les modalités d'attribution de la prime.

IV. Travaux

1) Hérault Energies : étude enfouissement des réseaux Route d'Aniane

Il s'agissait ici de délibérer sur l'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public et téléphone) Route d'Aniane avec le projet qualitatif d'aménagement du secteur dans le cadre du Grand Site de France. L'estimation des travaux est chiffrée à 305400 euros TTC. Le coût de l'étude est chiffré à 25 700 € TTC.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une étude pour l'enfouissement des réseaux aériens Route d'Aniane par Hérault Energies et autorise le maire à entreprendre toutes démarches en ce sens.

V. Subventions

1) Travaux de réfection des courts de tennis : demande de subvention

Il s'agissait ici de délibérer sur des demandes de subvention pour les futurs travaux de réfection des courts de tennis dont le montant est estimé à 6 358 € H.T (7 629.60 € TTC) et de solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant H.T des travaux auprès du Conseil départemental de l'Hérault.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'estimation de réfection des courts de tennis pour un montant H.T de 6 358 € (7 629.60 € TTC) et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

2) Travaux de rénovation de la fontaine sur la place du village : demande de subvention

La présente délibération porte sur le choix de l'entreprise Harmonie façades pour les travaux de rénovation de la fontaine de la place du village pour un montant de 14 600 € HT (17 520 € TTC) et de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de l'Hérault, auprès de la Région Occitanie et un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis établi par la société Harmonie façades de 14 600 € H.T (17 520 € TTC) pour les travaux de rénovation de la fontaine et sollicite des subventions auprès du Conseil départemental de l'Hérault, de la Région Occitanie et un fonds de concours auprès de la CCVH.

3) Aménagement chemin piétonnier Chemin de la Grave/Avenue Razimbaud : demande de subvention

Il s'agissait ici de délibérer sur la création d'un cheminement piétonnier Chemin de la Grave et Avenue Razimbaud dont le montant des travaux s'élève à 31 837.64 € H.T (38 205.17 € TTC) et de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du conseil départemental de l'Hérault.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'aménagement d'un cheminement piétonnier Chemin de la Grave et Avenue Razimbaud et sollicite des subventions auprès des services de l'Etat et du Conseil départemental de l'Hérault.

4) Aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane : demande de subvention à la DREAL

La présente délibération porte sur la demande des services de l'Etat de la réalisation de différentes études (hydraulique, relevés topographiques, Natura 2000, paysagère) dans le cadre d'un projet d'aménagement/requalification qualitatif de l'entrée Route d'Aniane et de solliciter ainsi une subvention auprès de la DREAL

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de différentes études pour un projet d'aménagement qualitatif de l'entrée de la Route d'Aniane et sollicite

une subvention auprès de la DREAL.

5) Aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane : demande de subvention à la Région

Il s'agissait ici de délibérer sur une demande de subvention sur les frais d'études et d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane et de solliciter à cet effet une subvention auprès de la Région Occitanie.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les dépenses éligibles pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement/requalification de l'entrée de la Route d'Aniane.

VI. Questions diverses

Il sera délibéré lors de la prochaine séance le transfert et le coût de l'instruction de toutes les déclarations préalables de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20

La secrétaire de séance
Mme Aude FRIED

Le Maire
Pascal DELIEUZE